

la lettre

de la Fondation BCV
deuxième pilier

2019, une année de changements

L'année 2019 sera chargée. Plusieurs changements majeurs sont à l'ordre du jour. Ils occuperont autant les membres du Conseil que les entreprises et les gestionnaires de la Fondation.

Quel est le principal changement cette année?

Francis Bouvier: au niveau de la gouvernance, 2019 sera consacrée en grande partie à l'élection du Conseil de fondation. Celle-ci aura lieu entre septembre et octobre, mais la préparation commence dès à présent. Les commissions de prévoyance doivent d'abord être mises à jour et la recherche de candidats va commencer. Le Conseil de fondation souhaite vraiment que les femmes s'investissent dans cette mission, car elles étaient peu ou pas représentées durant les quatre dernières années. Dès que les candidatures auront été proposées, nous devons effectuer les vérifications d'usage puis les élections, qui se feront en ligne cette année, pourront commencer.

Les gestionnaires de la Fondation voient aussi leur activité évoluer. Comment?

Les gestionnaires ont commencé à utiliser un nouveau logiciel depuis le début de l'année. Le travail de transfert de tous les adhérents se fera jusqu'au mois de mai environ. Pour les assurés et les entreprises, le changement se verra surtout dans les documents remis, qui pourront varier un peu. Pour les employeurs, la grande nouveauté sur 2019 et 2020 sera la mise en route progressive de l'extranet pour les Ressources humaines, avec la possibilité d'interactions en ligne. Ce sujet sera abordé avec les entreprises dans le courant de l'année.

La Fondation a 40 ans. Avez-vous prévu une célébration particulière?

40 ans, et en pleine santé! Nous organisons notre Biennale au mois de novembre. Outre les informations usuelles sur la Fondation, cette rencontre sera notamment l'occasion de se pencher sur le chemin parcouru et de dessiner ce que pourrait être le futur de la Fondation.

Le taux d'intérêt appliqué sur l'ensemble de l'épargne des assurés a été fixé à 1% pour l'année 2018. Ce taux de 1% s'applique sur la part obligatoire et la part subobligatoire.



Francis Bouvier
Directeur de la Fondation BCV
deuxième pilier

À VOS AGENDAS!
La Biennale aura lieu le 5 novembre 2019, en fin d'après-midi.
Vous pourrez y écouter Andréa Maechler, membre de la direction générale de la BNS, et Luc Ferry, philosophe.

Sommaire

<i>2019, une année de changements</i>	p. 1
<i>Les placements de la Fondation</i>	p. 2
<i>La Fondation BCV deuxième pilier a 40 ans</i>	p. 3
<i>Les chiffres de la prévoyance changent en 2019</i>	p. 3
<i>Rencontre avec un adhérent: Traceroute SA</i>	p. 4



Les placements de la Fondation

L'exercice 2018 s'est avéré plus complexe que le précédent, qui restera comme le plus parfait du cycle économique. Pourtant, à 3,8%, la croissance mondiale n'est pas très éloignée de celle de 2017, située à 3,9%.

Des éléments ont manqué à l'appel pour que la performance de 2017 soit rééditée. Croissance, taux et inflation n'étaient plus aussi bien alignés. En outre, le rythme de progression des grands blocs s'est désynchronisé. L'économie américaine a accéléré, alors que celles du Japon, de l'Europe et de la Chine – donc les pays émergents – ralentissaient.

Évolution en dent de scie pour les actions

Sur les marchés des actions, ces imperfections ont signé le retour de la volatilité. Une évolution en dents de scie, entre records et corrections, qui a teinté de rouge un certain nombre de secteurs ou de valeurs, notamment les plus sensibles à l'évolution de la conjoncture. En francs suisses, les actions suisses et actions monde ont finalement perdu plus de 8% sur l'année.

Les obligations comme dernier refuge

La particularité de cet exercice tient dans le fait que l'ensemble des classes

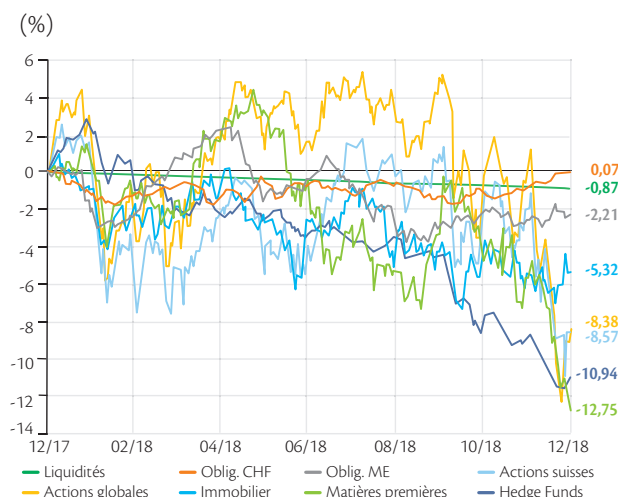
d'actifs affichent une performance négative, à l'exception des obligations en francs suisses. En effet, après avoir été une grande partie de l'année en territoire négatif, celles-ci terminent tout juste dans le positif. Durant les deux derniers mois de l'année, les investisseurs se sont réfugiés sur cet actif en raison des incertitudes sur les marchés. Les taux à long terme ont connu un mouvement de repli. Le taux à 10 ans de la Confédération finit l'année à -0,25%, alors qu'il avait atteint un niveau positif en début d'année.

Dans ce contexte plus volatil et incertain, le portefeuille de la Fondation affiche une performance nette de -4,90%.

Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 31 décembre 2018	Allocation stratégique
Liquidités	13,32%	10,0%
Obligations en francs suisses	19,10%	24,5%
Obligations en monnaies étrangères	6,05%	6,5%
Actions suisses	14,07%	14,0%
Actions étrangères	17,05%	17,0%
Immobilier	16,12%	13,0%
Hedge funds	8,76%	10,0%
Matières premières	5,53%	5,0%
	100,00%	100,0%

Performance des classes d'actifs au 31.12.2018 (%)



Performance nette du portefeuille au 31.12.2018 (%)



La Fondation BCV deuxième pilier a 40 ans

Parmi les différentes missions de la BCV, régies par la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), il en est une qui a notamment contribué à la création de la Fondation BCV deuxième pilier: celle de devoir agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

C'est en 1977, le 15 décembre, que les documents constitutifs de la Fondation commune Banque Cantonale Vaudoise deuxième pilier sont signés devant notaire.

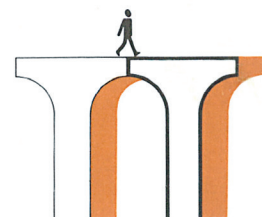
La BCV agit alors en précurseur, puisque la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) n'entrera en vigueur que sept ans plus tard, le 1^{er} janvier 1985. Elle souhaitait répondre à un besoin exprimé par plusieurs entreprises vaudoises concernant la prévoyance de leur personnel.

Le Conseil de fondation, organe suprême et responsable de l'accomplissement du but de la

Fondation, constitué pour une durée de deux ans avec possibilité de réélection, devait se composer de cinq membres au moins. À cette époque, ce sont Ernest Badel (Président), Jacques Treyvaud (Vice-président), Georges Bovay, Pierre Henchoz, Daniel Volper et Bernard Krähenbühl, tous collaborateurs de la BCV, qui constituèrent le premier Conseil de fondation.

Trois années plus tard, la Fondation comptait déjà 44 sociétés adhérentes, avec une fortune totale se montant à plus de CHF 9 millions.

Aujourd'hui, avec quelque 1000 œuvres de prévoyance et CHF 1,8 milliard au bilan, la Fondation se présente comme un acteur incontournable de la prévoyance professionnelle en Suisse romande.



Premier logo

BCV. FONDATION COMMUNE DEUXIÈME PILIER



La métaphore de l'olivier pour illustrer la Fondation en 2003

Fondation commune deuxième pilier **BCV**

Retour au logo simple



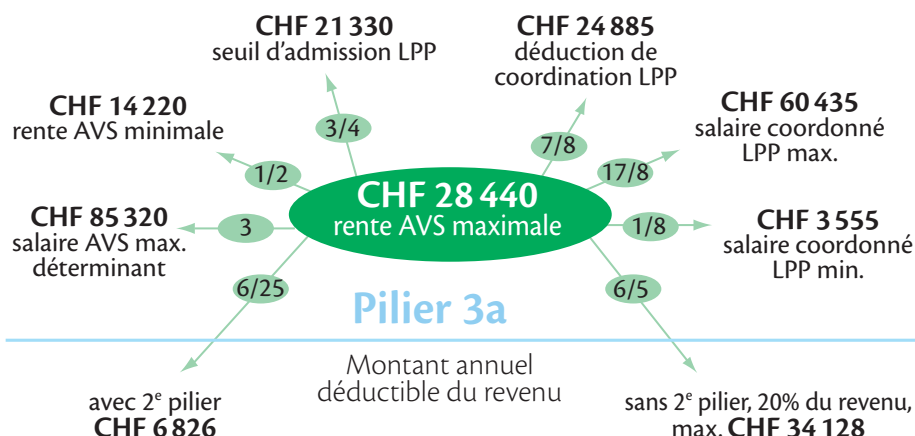
FONDATION BCV DEUXIÈME PILIER

Logo actuel

Les chiffres de la prévoyance changent en 2019

AVS / AI / LPP / LAA

Salaire LAA max. assuré: CHF 148 200



Rencontre avec un adhérent Traceroute SA



La création d'une société qui se décide dans un avion, c'est plutôt inhabituel. C'est pourtant comme cela que commence l'aventure de Traceroute: dans les airs, entre Genève et Munich.

Charles Defrancesco - le père de l'actuel patron, Reto Defrancesco - et deux amis se déplacent en Allemagne pour un salon. Les deux premiers sont peintres en bâtiment, le troisième, fabricant de peinture. Ils viennent d'essuyer la première crise du bâtiment et veulent diversifier leur activité. La décision est prise, ce sera la peinture sur route. Le nom de l'entreprise est décidé avant même d'atterrir.

Traceroute s'installe au Mont-sur-Lausanne, dans une ancienne ferme acquise par le grand-père de Reto Defrancesco dans les années 1940. La société tente sa chance à l'étranger, mais finit par se focaliser sur la Suisse romande, car le marquage au sol est avant tout une activité locale. Son rayon d'action se situe «à une heure environ du siège» pour assurer un suivi de qualité. Pour répondre à la demande et dans la logique de leur activité, ils étendent leurs services dès 1988, en proposant les panneaux complémentaires à la signalétique au sol, qui sont réalisés en partie dans leur succursale de Genève et à Martigny. Cette évolution sera suivie, en 1994, par les panneaux électroniques. Aujourd'hui, l'entreprise essaie de diversifier son offre en proposant du mobilier urbain.

Leurs clients principaux sont les Communes, les Cantons et la Confédération. Il y a aussi les grands distributeurs, comme Coop ou Manor, et les gérances. Les par-

ticuliers trouvent aussi leur compte auprès de Traceroute pour peindre des places de parc ou pour réaliser des panneaux spécifiques. Avec une trentaine d'employés répartis entre le Mont-sur-Lausanne et Genève et une flotte d'une vingtaine de véhicules, l'entreprise réalise quelque 3000 interventions par année, de la plus petite à la plus grande. Ce sont eux qui se sont occupés de la route 177 qui contourne la commune de Penthaz, entre Vufflens-la-Ville et Mex, inaugurée en octobre 2018. On leur doit également des créations plus originales, comme les lignes olympiques dans la gare du métro à Ouchy, par exemple, ou l'axe au sol – appelé la « Méridienne » – marquant la colonne vertébrale du site de l'Université de Lausanne. Les écoliers en bas âge de Vevey bénéficient également, depuis les vacances scolaires d'automne, d'un cheminement spécifique au sol de couleur turquoise, avec panneaux, pour contourner la place du Mar-

ché en raison des installations liées à la Fête des Vignerons. Une autre technique que l'on doit à Traceroute, réalisée depuis 2001 et baptisée « pépite », consiste à appliquer de larges lignes granuleuses, couleur sable, au centre ou au bord des routes communales, revêtement alliant esthétique et aspects sécuritaires.

Traceroute est la dernière entreprise familiale dans son domaine et ses employés y sont extrêmement fidèles. Parmi eux, aucun « marqueur routier », car ce métier n'existe pas. On y rencontre alors des peintres en bâtiment, des ferrailleurs, des jardiniers ou des électriciens qui sont formés sur place. « Il faut savoir travailler de ses mains et, surtout, avoir l'œil » précise Reto Defrancesco, « sans ce dernier, impossible de réaliser un bon marquage routier ».

Six collaborateurs de Traceroute sont aujourd'hui assurés auprès de la Fondation BCV deuxième pilier. Les autres collaborateurs, en raison de leur activité, sont assurés auprès de la Convention collective de travail du second-œuvre romand (CCT-SOR), basée à Tolochenaz.

Traceroute en quelques chiffres



Editeur:
Fondation BCV deuxième pilier
Rédaction:
Brigitte Demierre Prikhodkine
Asset Management de la BCV (p. 2)
Réalisation graphique:
Susanna Hayek
Adresse de la rédaction:
Fondation BCV deuxième pilier, c/o BCV,
case postale 300, 1001 Lausanne
E-mail: lpp.entreprise@bcv.ch
Internet: www.lpp-bcv.ch